

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

### 28 juin 2010

*Le vingt huit juin deux mil dix à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.*

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Luc GESBERT, Adjoint.</i> <i>Mesdames Véronique BOG, Chantal COUASNON, Stéphanie COULET, Marie-Paule QUEANT, Messieurs Cyrille AMBERT, Jean-Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, François MORIN.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Jean-Pierre CONTANT, Stéphane LANGLAIS (procuration à François MORIN), Maxime MONNIER (procuration à Valérie DEROUIN), Damien SURGET (procuration à Bruno CORBIN)</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Monsieur Luc GESBERT</i>

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :*

1. Approbation du compte-rendu du 4 juin 2010
2. Décisions du maire
3. Le tarif cantine pour l'année scolaire 2010-2011
4. Le tarif accueil péri scolaire pour l'année 2010-2011
5. Le tarif étude pour l'année 2010-2011
6. Modification des statuts de la communauté de communes
7. Droits de préemption urbains
8. Vente du véhicule des services techniques
9. Dénomination halle aux sports et salle polyvalente
10. Pont Chabeau
11. Champ de la Croix
12. Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : diagnostic éclairage public. La proposition est validée à l'unanimité.

### 1) Approbation du compte rendu du 4 juin 2010

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 4 juin 2010. Ce compte rendu n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

## 2) Décisions du Maire

Monsieur le Maire retrace les décisions qu'il a prises depuis le conseil municipal en date du 4 juin suite à la délégation d'attributions votée le 5 juin 2009.

Ainsi, en matière d'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, le Maire, conformément à l'avis du conseil, a renoncé à exercer le droit de préemption sur

- la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 504 m<sup>2</sup> situés 7 rue de la Goulotière.

- la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 633m<sup>2</sup> situés 6 Cours Jacques Anquetil.

## 3) Tarif cantine pour l'année 2010-2011

Vu le décret 2006-753 du 29 juin 2006 abrogeant le décret 2000-675 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire,

Considérant que les prix de restauration scolaire fournie aux élèves maternelles, élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité qui en a la charge,

Géraldine Crochard, adjointe chargée de la commission action sociale affaires scolaires, présente le bilan de l'année 2009/2010, pour 22 751 repas servis.

Dépenses	130 929.87€
Recettes	72 678.82€
Dont régie cantine	69 630.85€
autres recettes et subventions	3 047.97€
Soit un déficit de	58 251.05€

Prix de revient d'un repas	5.75€
Prix de vente du repas enfant	3.06€ (prix de vente moyen)
Diverses subventions et recettes	0.13€
Subvention communale	2.56€

La Commission action sociale affaires scolaires préconise d'appliquer un tarif sur la base du quotient familial, en s'alignant ainsi sur les tranches définies par la commission animation pour l'accueil périscolaire :

Tranche de quotient familial	Prix du repas
0-850€	2.50€
851-1050€	2.90€
+1051€	3.00€

La commission propose également :

- d'augmenter le prix du repas enfant occasionnel sans respect du délai d'inscription imposé dans le règlement de 3.80€ actuellement à 3.85€.
- d'augmenter le prix du repas adulte de 4.95€ actuellement à 5.00€.

- d'actualiser le tarif pour les enfants qui apportent leurs repas complet de 0.50€ à 0.55

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions.

#### **4) Tarif accueil péri scolaire pour l'année scolaire 2010/2011**

Monsieur le Maire expose que la Caisse d'Allocations Familiales demande aux collectivités de mettre en place une tarification modulée en fonction des ressources des familles, afin de favoriser l'accès à tous. Le niveau de revenu s'appréciera au vu du quotient familial.

La mise en place sera obligatoire, faute de financement, à compter de janvier 2011. Il est donc préférable de mettre en place en fonction du quotient familial dès la rentrée scolaire de septembre 2010 afin d'éviter un changement de procédure en cours d'année scolaire.

La commission action sociale et affaires scolaires propose de fixer les tarifs suivants :

QF	1 <sup>er</sup> enfant matin	2 <sup>ème</sup> matin	1 <sup>er</sup> enfant soir	2 <sup>ème</sup> soir	1 <sup>er</sup> enfant matin et soir	2 <sup>ème</sup> matin et soir
0-850 €	1,89€	1,50€	2,44€	1,96€	3,42€	2,71€
851-1050 €	2,19€	1,76€	2,82€	2,26€	3,92€	3,14€
1050€ et +	2,49€	2,00€	3,20€	2,56€	4,42€	3,57€

Les tarifs de la deuxième tranche reprennent le tarif de 2009-2010 augmenté de 1%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

#### **5) Tarif étude pour l'année scolaire 2010/2011**

Les tarifs de l'étude sont ceux de l'accueil périscolaire. Le point a donc été traité ci-dessus.

#### **6) Modification des statuts de la communauté de communes**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 20 mai 2010 portant modification de ses statuts :

- Article 2 : Compétences

Compétences obligatoires

- 2. Développement économique et emploi

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- d'accepter/refuser la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « économique et emploi »
- d'accepter/refuser les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « économique et emploi »
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

#### Compétences Facultatives

##### ➤ 6. Actions sociales

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- d'accepter/refuser la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « Actions sociales»

- d'accepter/refuser les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour l'évolution de la compétence « Actions sociales»

- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

##### ▫ Article 5 : Composition du conseil

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- d'accepter/refuser la modification de statuts proposée par le conseil de communauté du Val de Sarthe pour l'article 5

- d'accepter/refuser les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour la modification de l'article 5

- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

## 7)

### Droits de préemption urbains

Le point est annulé : la commune n'a pas reçu de déclaration d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil municipal.

## 8) Vente du véhicule des services techniques

Bruno CORBIN, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, indique que le véhicule des services techniques immatriculé 8945XC72, de marque Renault, n'est plus utilisé et peut donc être revendu. Le garage Allonnes automobile propose de le racheter 1000€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise la cession de ce véhicule pour un prix de 1.000 € TTC., à la société Allonnes Automobiles et la signature du contrat de vente par Monsieur le Maire.

## 9) Dénomination halle aux sports et salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des équipements sportifs de la commune a été construit alors que Gilbert Maurice était Maire de la commune. Il propose de lui rendre hommage en donnant son nom à l'ensemble qui forment la halle aux sports, la salle polyvalente, le terrain de football, les vestiaires et les tennis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer ce lieu « Espace culturel et sportif Gilbert Maurice ».

## 10)

## Pont Chabeau

### 1- Approche environnementale de l'urbanisme

Monsieur le Maire indique avoir déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME pour financer l'approche environnementale de l'urbanisme liée à la modification de POS.

La mise en œuvre du projet devant se réaliser avant l'approbation du PLU, la commune a engagé une modification de POS pour permettre au lotissement de Pont Chabeau d'intégrer les prescriptions du Grenelle de l'environnement.

En effet, la commune doit répondre à un besoin réel d'accueil de nouvelles familles, afin d'assurer le maintien des services communaux. Une nouvelle offre d'habitat, notamment par l'accession sociale et le logement locatif est ainsi nécessaire. Le but est de permettre aux habitants de la commune de suivre un parcours résidentiel au sein d'Étival.

Le futur lotissement devra accueillir environ 80 logements, au vu de son importance, il est important qu'il intègre les principes du futur PLU. Le POS actuel ne le permettant pas, il est nécessaire d'apporter des modifications réglementaires et donc de procéder à une modification du POS.

Par ailleurs, afin que les prescriptions intègrent les principes environnementaux, il faut coupler la modification par une approche environnementale de l'urbanisme. Un diagnostic de la zone sera donc réalisé. Il portera sur :

- l'environnement climatique, le paysage et la biodiversité,
- la gestion des déplacements, la desserte,
- la gestion responsable des ressources naturelles,
- l'énergie.

Des préconisations environnementales ainsi que des principes d'aménagement feront suite au diagnostic. Ces préconisations seront ensuite traduites dans la modification de POS, par les orientations d'aménagement et le règlement de zone.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour la réalisation de cette étude :

Origine des financements	Taux	Montant HT
Maître d'ouvrage	50%	3 575€
ADEME	50%	3 575€
TOTAL	100%	7 150€

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- valide le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 2- Point sur l'avancée du dossier

Monsieur le Maire rappelle que la modification du POS est actuellement soumise à enquête publique. Il revient sur la nécessité de modifier le POS : le lotissement du Pont Chabeau devant être réalisé rapidement, il est nécessaire de modifier le POS afin de gagner du temps par rapport à l'approbation du futur PLU.

Le lotissement devra donc accueillir, à l'identique de ce que les élus ont souhaité dans le cadre de Programme d'Aménagement et de Développement Durable du PLU :

- 50% de lots libres,
- 30% d'accession maîtrisée,
- 20% de logements locatifs à loyers maîtrisés.

Ce programme vise à créer un parcours résidentiel sur la commune et une rotation sur les logements locatifs.

Il rappelle également que le précédent conseil municipal avait projeté de faire supporter une partie du coût des aménagements de voirie nécessaires route du Creux et de Voivres à l'aménageur du Pont Chabeau. L'enveloppe prévisionnelle prévue dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble s'élevait à environ 400 000€, pour trois zones de lotissements.

Ce PAE a été annulé lors du précédent conseil : il y sera préféré un programme urbain partenarial. Des négociations sont actuellement en cours avec le lotisseur France Lots., qui accepterait d'apporter 400 000€ dans le cadre du PUP.

Concernant les logements locatifs : la communauté de communes, compétente en la matière, ne pourra pas participer au projet du moins sur la première tranche, pour mieux équilibrer ses actions sur le territoire communautaire (elle a déjà programmé les logements de l'Allée du Petit Train et du Champ de la Croix). La commune pourrait en revanche développer ce projet, à charge pour elle d'acquérir les parcelles auprès du lotisseur.

La Mancelle d'habitation se dit intéressée par le projet, et plus précisément par les logements locatifs et l'accession maîtrisée.

Financièrement, ce serait à la commune d'acquérir les parcelles des futurs logements locatifs ; concernant les parcelles de l'accession maîtrisée, elle apporterait un tiers de la somme et la commune les deux tiers restant.

Les participations financières de la commune n'étant initialement pas prévues, elles se rajoutent au reste à charge des travaux d'aménagement de voirie (environ 355 000€) pour amener la somme globale pesant sur les finances communales à environ 595 000€.

L'aménageur propose de gérer directement l'accession maîtrisée, en proposant de commercialiser des lots plus petits et donc moins chers. Cette proposition est jugée moins intéressante que celle de la Mancelle qui propose des dispositifs comme la location accession. Elle sélectionnerait les futurs propriétaires sur des critères sociaux de ressources et de situation personnelle.

A ce stade, plusieurs hypothèses sont possibles:

- Soit accepter la proposition de France Lot, ce qui reviendrait à délaisser une partie du programme,
  - Soit reprendre le compromis pour gérer l'opération directement,
  - Soit poursuivre la négociation avec l'aménageur pour qu'il propose un projet plus en adéquation avec le programme et les moyens de la commune.
- C'est cette dernière alternative qui est retenue.

Monsieur le Maire indique que des contacts ont été pris avec la commune de Degré qui a géré un lotissement communal et que d'autres devraient suivre, notamment avec Brûlon.

La parole est ensuite laissée à la salle. Monsieur Michel Prémartin revient sur deux points du projet de modification du POS :

- sur l'un des plans des orientations d'aménagement, un chemin est matérialisé en passant sur sa maison. Monsieur le Maire lui répond que la légende du schéma indique que le chemin est à développer à moyen terme. Il souligne que le dossier est actuellement soumis à enquête publique notamment pour écouter les remarques des administrés et des personnes publiques associées, qui seront ensuite retranscrites par le commissaire enquêteur. François MORIN précise que la commune prend note de sa remarque.
- il demande pourquoi les logements locatifs sont localisés juste derrière les parcelles privées pavillonnaires. Monsieur le Maire lui répond que la volonté de la commune est justement de créer de la mixité sociale sans stigmatiser les classes, c'est-à-dire sans mettre à part les classes modestes dans des espaces isolés et moins agréables.

## 11)

## Champ de la Croix

Monsieur le Maire présente un résumé de la présentation de l'avant projet définitif du 14 juin 2010 des logements du Champ de la Croix. Il présente donc un plan de masse des parcelles, puis un plan de coupes, suivi des plans de masse des intérieurs.

La présence du végétal sera importante : une barrière verte sur les noues coupera les logements du Cour Marcel Cerdan et des roseaux seront plantés devant les fenêtres côté rue.

Il rappelle que la consommation prévue est de 15KW/h/m<sup>2</sup>/an, grâce notamment à une isolation performante (triple vitrage, châssis isolé, bonne étanchéité à l'air).

Il décrit la chaudière prévue : le même appareil servira pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation (VMC double flux doublé d'une pompe à chaleur). Les sèche linge seront

interdits pour éviter de dégrader l'enveloppe isolante, mais une armoire ventilée par la double flux en permanence sera intégrée dans le cellier et assurera un séchage rapide et économique.

Au niveau du photovoltaïque, les capteurs solaires seront situés sur les casquettes des terrasses, exposées sud. Un bardage est prévu en châtaigner non traité.

Des compléments d'information seront demandés à Sarthe Habitat sur l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire laisse ensuite la parole à la salle. Une question est posée concernant l'accès. Monsieur le Maire indique que suite à la réunion publique, un accès par la route du Creux a été étudié. Un tel aménagement entraînerait la création d'une placette, d'une rampe d'accès et d'un mur de soutènement (surcoût estimé à 40 900€ minimum). L'autre alternative serait de créer un tourne à gauche, mais la DDT n'est pas favorable à cette solution au motif que l'aménagement ne garantirait pas la sécurité.

L'entrée et la sortie se fera par le cours Marcel Cerdan. Le bureau d'étude en charge des déplacements fera des propositions tant au niveau des stationnement que de la circulation, notamment pour mettre en place un alternat.

## 12)

## Eclairage public

Monsieur le Maire fait part de son souhait de réaliser une étude diagnostic éclairage public sur le bourg de la commune d'Etival-lès-le Mans.

L'étude se déroulera comme suit :

I Réalisation d'un inventaire technique de l'existant

L'inventaire sera réalisé à partir des données fournies par la commune (factures...) et de relevés sur place (relevé des points lumineux, relevé des armoires, relevé photométrique).

II Réalisation de l'inventaire financier de l'existant

Une des coûts d'éclairage sera réalisé, tant au niveau de la consommation que de la maintenance, du dépannage et du renouvellement

III Réalisation d'un schéma directeur de rénovation

Un tableau d'investissement annuel sera proposé, en fonction des degrés d'urgence des modifications à apporter.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour la réalisation de cette étude :

Origine des financements	Taux	Montant HT
Maître d'ouvrage	20%	1067.41€
LEADER	30%	1 601.09€
ADEME	50%	2668.50€
TOTAL	100%	5337€



Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à engager le projet,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du programme Leader,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### 13)

### Questions diverses

Valérie DEROUIN rappelle que la fête du 14 juillet se prépare, une réunion aura lieu le 6 juillet (sous réserve de la confirmation de l'équipe de Saint Georges).

Cyrille AMBERT revient sur l'après midi d'information sur les énergies renouvelables à laquelle il a assisté le 23 avril. Il travaille avec Claude JOUSSE pour approfondir le dossier.

François MORIN informe le conseil municipal que le Pic Nic Show aura lieu cette année le 23 juillet dans la cour de l'école primaire. Il y aura un spectacle.

Jean-Jacques LARDEUX indique que l'association culturelle cantonale a instruit les dossiers de demande de subvention samedi dernier. Pour Etival, 200€ ont été accordés à l'ensemble des associations ayant déposé une demande, à savoir : 1001 Feuilles, le Comité des Fêtes, le Comité de Jumelage et Familles Rurales.

Véronique BOG explique qu'elle a assisté à l'avant présentation de la guinguette de Fillé. Les gens pourront y danser, bien sûr, mais aussi y manger. La Flambée a présenté ses spectacles. Elle invite donc le plus grand nombre à s'y rendre et fait part du bon rendu de l'après midi. L'inauguration officielle aura lieu le 3 juillet.

Géraldine CROCHARD informe les conseillers de la rencontre du 23 juin qui eu lieu avec l'inspecteur d'académie, Monsieur ROY, sur l'initiative des associations de parents d'élèves. L'objet était la fermeture de classe à l'école maternelle. Madame DANIELLE, inspectrice, sera présente le jour de la rentrée pour comptabiliser le nombre d'enfants présents. S'il y en a au moins 90, la classe sera maintenue.

Une réunion auprès des parents d'élèves aura donc lieu mardi soir 29 juin pour en informer les parents et leur demander d'amener leur enfant sans faute le jour de la rentrée. Le Maire et les deux présidents d'association de parents d'élèves ont convié conjointement les parents d'élèves à cette réunion.

Bruno CORBIN informe les conseillers que

- la commission animation a investi dans une table de ping pong, des bancs et une balançoire horizontale, qui seront posés courant de semaine,
- le grillage du skate parc sera enlevé, il souhaiterait faire un test, à savoir laisser l'espace sans grillage pendant cet été,
- sur les anciens jeux du skate parc, sur les deux plots, un seul sera laissé,
- De l'herbe a été semée dans les cages de football,

- Le fauchage sur les parties hors agglomération sera réalisé par la communauté de communes,
- Les travaux de voirie devraient débuter début juillet,
- Les travaux des vestiaires se terminent cette semaine, sauf pour ce qui est VRD (une semaine supplémentaire est prévue),
- La livraison du carrelage a du retard : la pose n'aura donc lieu qu'en septembre,
- le planning des travaux aux écoles est prévu (certaines peintures et portes seront refaites).

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h05. Le prochain Conseil Municipal est fixé au 10 septembre 2010, 20h30.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.